

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M
L



17024243



Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

01 FEV. 2017

P.O. Le greffier,
Greffe

N° d'entreprise : **0434.040.554**

Dénomination

(en entier) : **SPA NATURE**

(en abrégé):

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Thier de Pierreuse 18
4845 JALHAY (Sart-lez-Spa)

Objet de l'acte : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE – DÉPLACEMENT DU SIEGE SOCIAL – POUVOIRS

D'un procès verbal reçu par Nous, Maître Philippe LABE, Notaire à Liège, soussigné, le 21 janvier 2017, en cours d'enregistrement, contenant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « SPA NATURE », il résulte que l'associé unique exerçant les fonctions de l'assemblée générale a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale a décidé, après avoir expressément dispensé le Notaire instrumentant de la recherche de dénomination en Belgique et auprès du bureau d'enregistrement au Bureau Benelux des Marques, à La Haye, de modifier la dénomination « SPA NATURE » en « AGRI-SALOU ».

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé de transférer le siège social à 4910 THEUX, Chemin de Baudrifosse, 13, et de modifier en ce sens de l'article deux des statuts.

TROISIEME RESOLUTION

En exécution de ce qui précède, l'assemblée a décidé de remplacer l'article premier de ses statuts par :

« Article premier – Dénomination

La société adopte la forme anonyme.

Elle est dénommée « AGRI-SALOU ».

Cette dénomination doit, dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande et autres documents émanant de la société, être précédée ou suivie immédiatement de la mention reproduite lisiblement « Société Anonyme » ou des initiales « S.A. » ; elle doit en outre, dans ces mêmes documents, être accompagnée de l'indication précise du siège de la société, suivis de l'indication du siège du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social, ainsi que du numéro d'entreprise. »

Et de remplacer l'article 2 par :

« Article 2 – Siège social

Le siège social est établi à 4910 THEUX, Ressort du Tribunal de Verviers, Chemin de Baudrifosse, 13.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de langue française en Belgique par simple décision du Conseil d'Administration, publiée aux Annexes du Moniteur Belge.

La société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des sièges administratifs, d'exploitation, succursales ou agences en Belgique ou à l'étranger. »

Mentionner sur la dernière page du Vollet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
belge



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée a confirmé les démissions données par Monsieur Jean-Claude PONCIN et par Madame Jacqueline BADON de leurs mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué, à dater du vingt-trois décembre deux mil seize et leur a donné décharge.

À l'unanimité, l'assemblée a désigné comme administrateurs Messieurs Jean-François et Roger LEROY, les actionnaires étant moins de trois.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et a chargé Monsieur Jean-François LEROY de la coordination et de la signature des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

Philippe Labé, Notaire à Liège

PIECES DEPOSEES : expédition conforme du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/01/2017 et coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)